

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | | |
|---|---|--------------|
| Identificateur du produit | Ultra-glo Resin | |
| Autres moyens d'identification | | |
| Numéro de la FDS | 7511940 | |
| Code du produit | 02008, 02016, 02032, 02064, 02128 | |
| Utilisation recommandée | Revêtement à haute brillance | |
| Restrictions conseillées | Aucuns connus. | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Nom de la société | Environmental Technology, Inc. | |
| Adresse | 300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537 | |
| Téléphone | Numéro de téléphone | 707-443-9323 |
| Courriel | eti@eti-usa.com | |
| Personne-ressource | Technical Director | |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC | 800-424-9300 |

2. Identification du/des danger(s)

| | | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Risques pour la santé | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 2 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 2A |
| | Sensibilisation, cutanée | Catégorie 1 |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--|--|
| Mot indicateur | Attention |
| Mention de danger | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Lavez vigoureusement après manipulation. |
| Intervention | En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Entreposage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Sans objet. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|--|-------------------------|------------|------|
| Résines époxydes | | Breveté | 4-90 |
| Éthers alkyglycidiques en C2 et en C14 | | Breveté | 1-40 |

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Traiter en fonction des symptômes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Le contact avec la peau provoque des irritations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermateite.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Matériel/instructions de lutte contre les incendies

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. S'assurer d'une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

| | |
|---|---|
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. |
| Précautions relatives à l'environnement | Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manipulation et entreposage

| | |
|--|---|
| Précautions pour une manipulation sécuritaire | Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité | Entreposer à l'écart des produits incompatibles (voir la section 10 de la fiche signalétique). Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Lire et suivre les recommandations du fabricant. |

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs limites biologiques | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Directives au sujet de l'exposition | Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément. |
| Contrôles techniques appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. |
| Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants résistants aux produits chimiques. |
| Autre | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau. |
| Protection respiratoire | Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. |
| Considérations d'hygiène générale | Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|------------------------|
| Apparence | Liquide visqueux. |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Clair. |
| Odeur | Minimal. Non distinct. |
| Seuil de perception de l'odeur | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |

| | |
|--|--|
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | > 200.0 °C (> 392.0 °F) Seta Coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | < 1.33 mBar |
| Densité de la vapeur | > 1 (Air = 1) |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (eau) | légèrement soluble |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Pourcentage de matières volatiles | 0 % (VOC) |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matières incompatibles. Eviter les températures élevées. |
| Matériaux incompatibles | Les agents oxydants forts. Réagit violemment avec les acides forts. Réagit de façon violente avec des bases fortes. Éviter tout contact avec l'eau et des liquides. Ne pas mettre le produit fondu en contact avec de l'eau ou autres liquides. Ce produit peut causer des réactions violentes. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|---|---|
| Ingestion | Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion |
| Inhalation | Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire. |
| Contact cutané | Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact avec les yeux | Provoque une irritation des yeux |
| Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermate. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue. Peut être nocif en cas d'ingestion |
| Corrosion et/ou irritation de la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésion/irritation grave des yeux | Provoque une irritation des yeux |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation des voies respiratoires | La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Sensibilisation de la peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénéicité de la cellule germinale | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique. Il a été démontré que les résines de ce type, des résines liquides basées sur du bisphénol A/épichlorohydrine (résine époxy), sont inactives lorsqu'elles sont testées lors d'études de mutagénéicité in vivo. |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé. |
| Risque d'aspiration | Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration. |
| Effets chroniques | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

12. Informations écologiques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Écotoxicité | Présumé toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement. |
| Persistence et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| Potentiel de bio-accumulation | Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible. |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. |
| Autres effets nocifs | Aucuns connus. |

13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Non réglementé. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| DOT | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IATA | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IMDG | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Sans objet. |
| Informations générales | Cette substance est réglementée pour les quantités en vrac (> 450 l/119 gal). Les expéditions autres qu'en vrac (< = 450 l/119 gal) peuvent être reclassées comme « non réglementées » pour le transport. |

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non inscrit.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|-----------------------|---|----------------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|---------------------------|---|---------------------------|
| Europe | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Puerto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

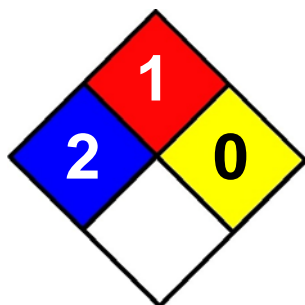
16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication Juillet-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Classement des dangers selon



Références

ACGIH
 EPA : Base de données AQUIRE
 ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
 HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
 Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
 ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.